

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 826

17 avril 2009

SOMMAIRE

Archimede Invest Holding S.A.	39605	J.M. Rénovation S.à r.l.	39620
AREIM Holding 1 S.à r.l.	39620	Jona Universal Corporation S.A.	39629
Arfil S.A.	39643	Kefren S.A.	39638
ARPM	39642	Kefren S.A.	39627
ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.	39605	Kellaway Finance S.à r.l.	39638
AVL Diffusion	39643	Ligne Holdco Lux S.à r.l.	39637
Balter Logistics Sàrl	39602	Lux G Technology S.A.	39637
Banque LBLux	39620	Luxray S.A.	39641
Batitec S.à.r.l.	39607	Mantou	39618
Berens ICS S.à r.l.	39602	Matrix EPH 2 S.à r.l.	39603
BL Holdings S.à r.l.	39638	Matrix German Portfolio One Kaiserslau- tern S.à r.l.	39602
Cerigo Développement S.à r.l.	39606	Matrix St Etienne Propco S.à r.l.	39602
Chemtank Luxembourg S.A.	39603	Moog Luxembourg	39604
Ch. Lorang & Cie S.à.r.l.	39603	Orsa Maggiore S.A.	39640
Cimaron Properties S.à r.l.	39624	Pahia S.A.	39640
CIPE Luxembourg S.A.	39644	Patron Alma Investments S.à r.l.	39621
Crescent Euro Industrial III S. à r.l.	39607	Patron Alma Investments S.à r.l.	39623
Crystal Navy S.à r.l.	39629	Patron Lepo III S.à r.l.	39623
Den Holzwuerm	39607	Patron Lepo IV S.à r.l.	39621
DI Assets S.A.	39627	Patron Lepo V S. à r.l.	39626
EuroSerLux S.A.	39604	Peinture Moderne S.à r.l.	39648
Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l.	39604	Phantex Holding S.A.	39626
Fairacre Plus (Lux) S.à.r.l.	39604	Philos S.A.H.	39624
Fermotec, s.à r.l.	39623	Revisora S.A.	39644
Findar S.A.	39623	Rullem S.A.	39603
Gadolex Holding S.A.	39626	Suisse Alpine Energie Nouvelle S.A.	39640
German Property 50 Sàrl	39641	Tofev S.A.	39638
HCA Switzerland GmbH	39606	Tolama Investments S.A.	39605
Icelux S.A.	39626	Tower 6 Bis S. à r. l.	39621
Industrial Buildings S.A.	39642	Tower 6 Bis S. à r. l.	39624
Industrial Buildings S.A.	39637	World Beverage Company S.A.	39606
IPSE Dixit Holding S.A.	39629	WP X LuxCo S.à r.l.	39606
I.T.M.I. (Ingenierie Technical Maritim & In- dustrial) S.A.	39620	ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.	39605

Matrix St Etienne Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.592.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2009043013/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08298. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Balter Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 126.118.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043014/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04832. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Matrix German Portfolio One Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.078.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Jan Willem Overheul

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009043016/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08301. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Berens ICS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 134, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 136.215.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043019/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04834. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090049436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Ch. Lorang & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 30.731.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043022/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Chemtank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6684 Merttert, 1, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 76.473.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043025/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Matrix EPH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.530.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Jan Willem Overheul
Geschäftsführer

Référence de publication: 2009043018/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08302. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Rullem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 6, rue de la Reine.
R.C.S. Luxembourg B 123.392.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de RULLEM S.A.
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2009043011/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08129. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.751.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour "Fairacre Plus 1 (Lux) S.à.r.l."

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043027/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08850. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Fairacre Plus (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 124.589.

Les comptes annuels au "31/12/2007" ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour "Fairacre Plus (Lux) S.à.r.l."

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043029/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08848. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Moog Luxembourg, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Z.A.E. Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 19.826.

Le bilan au 30/09/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043004/1956/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00432. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

E.S.L., EuroSerLux S.A., Société Anonyme.Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 106.950.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043039/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08688. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 26.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043036/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07793. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Archimede Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 98.152.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Avril 2009.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009043037/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

ZEUS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.815.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043033/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08847. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Tolama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.088.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043083/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009043089/239/12.
(090049280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.770.531,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009043090/242/13.
(090049325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Cerigo Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 144.017.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54642 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009043091/211/12.
(090049368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

World Beverage Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 104.714.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.
World Beverage Company S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009043612/683/17.
Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00721. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Den Holzwuerm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3733 Rumelange, 48, Cité Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 115.412.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Réviseur d'entreprise

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009043709/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00854. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Batitec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.581.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043706/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04394. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Crescent Euro Industrial III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.975,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 102.554.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Crescent Euro Industrial Investments III LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

Hereby represented by Nicolas Gauzés, lawyer, residing in Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal.

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.696,

Hereby represented by Nicolas Gauzés, prenamed.

by virtue of a proxy given under private seal.

(Together the "Shareholders").

The proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders hold all the shares of Crescent Euro Industrial III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred seventeen thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 117,975.-), with registered office at L-1855 Luxembourg, 33A, avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 7 July 2004, published in the Mémorial C number 1085 of 27 October 2004 and registered with

the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.554 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henry Hellinckx, notary residing in Mersch, of 10 November 2006, published in the Mémorial C number 2209 of 5 October 2007.

The Shareholders, represented as above mentioned, recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To reclassify the existing four thousand four hundred eighty-three (4,483) class A shares and the two hundred thirty-six (236) class B shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, of the Company into four thousand seven hundred and nineteen (4,719) ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all having the same rights and privileges according to the restated articles to be adopted, each class A share entitling to one ordinary share and each class B share entitling to one ordinary share.

2 To amend the object of the Company, which shall read as follows:

"The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

3 To change the registered address of the Company to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, as of 30 January 2009.

4 To fully restate the articles of association of the Company, which restatement shall notably reflect the resolutions to be adopted according to the above items.

5 To acknowledge the resignation of Messrs Gilbert Schintgen and Helmuth Aberer as B managers of the Company and grant them discharge for the performance of their duties.

6 To set at five (5) the number of managers and to appoint new managers of the Company.

7 Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to reclassify the existing four thousand four hundred eighty-three (4,483) class A shares and the two hundred thirty-six (236) class B shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, of the Company into four thousand seven hundred and nineteen (4,719) ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all having the same rights and privileges according to the restated articles to be adopted, each class A share entitling to one ordinary share and each class B share entitling to one ordinary share.

The Shareholder acknowledged that all holders of class A shares and class B shares confirmed their agreement for such reclassification.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend the object of the Company, which shall read as follows:

"The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

Third resolution

The Shareholders resolved to change the registered address of the Company to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, as of 30 January 2009.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company, which restatement shall notably reflect the above resolutions, so that these articles shall read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Crescent Euro Industrial III S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Chapter II. - Capital, Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred seventeen thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 117,975.-) represented by four thousand seven hundred and nineteen (4,719) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Chapter III. - Management, Representation**Art. 7. Board of Managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers"), class B Managers (the "Class B Managers") or class C Managers (the "Class C Managers").

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. Any Manager may represent one or several other Managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

10.2. However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers or Class C Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager, one Class B Manager and one Class C Manager.

10.3. The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles of Association.

Art. 11. Liability of Managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles of Association as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form, Quorum, Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Chapter V. - Annual Accounts, Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the last day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Chapter VII. - General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

Fifth resolution

The Shareholders acknowledged the resignation of Messrs Gilbert Schintgen and Helmuth Aberer as B managers of the Company with immediate effect and resolved to grant them full discharge for the performance of their duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time the annual general meeting will approve the annual accounts of the current financial year.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to confirm and appoint the following as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

(i) Mr Olivier Dorier, company director, born on 25 September 1968 in Saint-Rémy (France), with professional address at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;

(ii) Mr Henry A. Thompson, lawyer, born on 16 November 1961 in Egypt, with professional address at 15 Sloan Square, London, SW1W 8ER, United Kingdom, as class B manager;

(iii) Mr Justin Mark Chuter, banker, born on 7 January 1959 in Weybridge (United Kingdom), with address at White-lands, Hollist Lane, Easebourne, Midhurst, West Sussex, GU29 AD, United Kingdom, as class B manager;

(iv) Mr Mohammed Chowdhury, banker, born on 8 December 1967 in Sylhet (Bangladesh), with professional address at Arcapita Bank B.S.C. (c), 8th Floor, Batelco Commercial Centre, Bldg. 114, Block 304, Al Khalifa Avenue, Manama, Bahrain, as class B manager;

(v) Mr Antoine Berckmans, private employee, born on 19 June 1978 in Uccle (Belgium), with professional address at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as class C manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand Euros.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente janvier,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Crescent Euro Industrial Investments III LLC, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc

d'Activités Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.696,

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, prénommé,
aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.
(Ensemble les "Associés").

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés détiennent toutes les parts sociales de Crescent Euro Industrial III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 117.975.-), dont le siège social est au L-1855 Luxembourg, 33A, avenue John F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 1085 du 27 octobre 2004, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.554 (la " Société "). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 2209 en date du 5 octobre 2007.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissent avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1 Reclassement des quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (4.483) parts sociales de catégorie A et des deux cent trente-six (236) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, de la Société en quatre mille sept cent dix-neuf (4.719) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant toutes les mêmes droits et privilèges selon les statuts refondus devant être adoptés, chaque part sociale de catégorie A donnant droit à une part sociale ordinaire et chaque part sociale de catégorie B donnant droit à une part sociale ordinaire.

2 Modification de l'objet de la Société comme suit:

"La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social."

3 Transfert du siège social de la Société au L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, à partir du 30 janvier 2009.

4 Refonte complète des statuts de la Société, afin de refléter notamment les résolutions devant être adoptées selon les points ci-dessus.

5 Prise d'acte de la démission de MM. Gilbert Schintgen et Helmuth Aberer en tant que gérants de catégorie B et décharge pour l'exercice de leurs fonctions.

6 Fixation à cinq (5) du nombre des gérants et nomination de nouveaux gérants de la Société.

7 Divers.

Les associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de reclasser les quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois (4.483) parts sociales de catégorie A et des deux cent trente-six (236) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, de la Société en quatre mille sept cent dix-neuf (4.719) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-

cinq euros (EUR 25) chacune, ayant toutes les mêmes droits et privilèges suivant les statuts refondus devant être adoptés, chaque part sociale de catégorie A donnant droit à une part sociale ordinaire et chaque part sociale de catégorie B donnant droit à une part sociale ordinaire.

Les Associés ont pris acte de ce que tous les détenteurs de parts sociales de catégorie A et catégorie B ont confirmé leur accord pour ce reclassement.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'objet de la Société comme suit:

"La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social."

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de transférer le siège social de la Société au L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg, à partir du 30 janvier 2009.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de refondre entièrement les statuts de la Société afin de refléter notamment les résolutions ci-dessus. Ces statuts devront par conséquent se lire comme suit:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Crescent Euro Industrial III S.à r.l." (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le

développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Emis.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 117.975,-), représenté par quatre mille sept cent dix-neuf (4.719) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

Chapitre III. Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A"), Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B") ou de Gérants de catégorie C (les "Gérants de Catégorie C").

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

10.2. Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A, Gérants de Catégorie B et Gérants de Catégorie C, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A, d'un Gérant de Catégorie B et d'un Gérant de Catégorie C.

10.3. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des Gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme, Quorum, Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre V. Comptes annuels, Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice Social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des Bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Chapitre VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Cinquième résolution

Les Associés ont pris acte de la démission de MM Gilbert Schintgen et Helmuth Aberer en tant que gérants de catégorie B avec effet immédiat, ont décidé de leur donner entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions dans les limites prévues par la loi, et décident de leur renouveler cette décharge à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle approuvera les comptes annuels de l'exercice en cours.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de fixer à cinq (5) le nombre de gérants et ont en outre décidé de confirmer et nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

(i) M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né le 25 septembre 1968 à Saint-Remy (France), ayant son adresse professionnelle au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie A;

(ii) M. Henry A. Thompson, avocat, né le 16 novembre 1961 en Egypte, ayant son adresse professionnelle au 15 Sloan Square, Londres, SW1W 8ER, Royaume-Uni, comme gérant de catégorie B;

(iii) M. Justin Mark Chuter, banquier, né le 7 janvier 1959 à Weybridge (Royaume-Uni), ayant son adresse à Whitelands, Hollist Lane, Easebourne, Midhurst, West Sussex, GU29 AD, Royaume-Uni, comme gérant de catégorie B;

(iv) M. Mohammed Chowdhury, banquier, né le 8 décembre 1967 à Sylhet (Bangladesh), ayant son adresse professionnelle à Arcapita Bank B.S.C. (c), 8th Floor, Batelco Commercial Centre, Bldg. 114, Block 304, Al Khalifa Avenue, Manama, Bahreïn, comme gérant de catégorie B;

(v) M. Antoine Berckmans, employé privé, né le 19 Juin 1978 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie C.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2009. Relation: LAC/2009/4353. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009043907/211/580.

(090050588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Mantou, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 145.524.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am ersten April.

Vor dem Unterzeichneten Notar Karine REUTER, mit Amtssitz in Redingen/Attert

Ist erschienen:

Frau Li ZHAN, Köchin, geboren am 21. November 1981 in ZHEJIANG (China) NIN 1981 11 21 226, wohnhaft in L-8030 STRASSEN, 13 rue du Kiem

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „MANTOU“, GmbH.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Restaurants sowie alle jeglichen dazu gehörenden Aktivitäten.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert euros (12.500,-) und ist in hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,-) eingeteilt.

Art. 6. Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter, sowie von Todes wegen an Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder die Nachkommen, bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen. Die Übertragung ist der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden ist.

Im Todesfall falls die Zustimmung nicht erteilt wird, können die Anteile von den übrigen Gesellschaftern, von akzeptierten Dritten oder von der Gesellschaft selbst, gemäss Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erworben werden. Der Preis errechnet sich auf Grund des Durchschnitts der Bilanzen der letzten drei Jahre oder in Ermangelung von drei Geschäftsjahren, auf Grund zweier beziehungsweise einer Bilanz. Wenn keine Gewinnzuteilung erfolgte oder wenn die Parteien sich nicht einigen können, wird der Preis von den Gerichten festgesetzt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt,
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Kompargenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausend Euro (1.000,-) abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Sämtliche 100 Anteile wurden durch Frau Li ZHAN gezeichnet. Alle Anteile wurden vollständig und in Bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies vom instrumentierten Notar festgestellt wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2009.

Generalversammlung

Sodann fassen die alleinigen Gesellschafter welche sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenfinden, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf ZWEI
- 2) Werden zu Geschäftsführern ernannt:

Frau Li ZHAN, Köchin, geboren am 21. November 1981 in ZHEJIANG (China) NIN 1981 11 21 226, wohnhaft in L-8030 STRASSEN, 13 rue du Kiem wird für unbestimmte Zeit als administrativer Geschäftsführer ernannt.

Herr Guosheng ZHAN, Koch, geboren am 27. Juli 1949 in ZHEJIANG (China), wohnhaft in L-5710 ASPELT, 13 rue Pierre d'Aspelt, NIN 1949 07 27 038 wird auf unbestimmte Zeit als technischer Geschäftsführer ernannt.

3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber - darin sämtliche Bankgeschäfte miteinbegriffen - verpflichtet durch die obligatorische gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer

- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6940 NIEDERANVEN, 141 route de Trèves.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Kompargenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Luxemburg.

Nach Vorlesung an die Kompargenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Zhan, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 2 avril 2009 Relation: RED/2009/406 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 2. April 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009044085/7851/93.

(090051051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

J.M. Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.522.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043699/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04393. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Banque LBLux, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Avril 2009.

Banque LBLux S.A.

Henri Stoffel / Bernd-Dieter Bützow

Administrateur-Directeur / Conseiller Juridique

Référence de publication: 2009043697/1954/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08195. - Reçu 176,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

I.T.M.I. (Ingenierie Technical Maritim & Industrial) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 125.452.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009043696/7753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01235. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

AREIM Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AREIM Holding 1 S.à r.l.

Alan Dundon

Gérant unique

Référence de publication: 2009043676/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00596. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Patron Alma Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 108.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRON ALMA INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043673/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00608. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Patron Lepo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRON LEPO IV S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043672/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00613. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Tower 6 Bis S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.500.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 145.339.

L'an deux mil neuf, le deux mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société à responsabilité limitée droit luxembourgeois dénommée "Tower 6 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, Place du Théâtre à L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 143.856

ici représentée par Mr Federico FRANZINA, employé privé, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre L-1613 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 2 mars 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

en sa qualité d'associée unique de la société "TOWER 6 Bis S.à r.l.", ayant son siège social au 5, Place du Théâtre à L-2613 Luxembourg constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 13 février 2009, en voie de dépôt au R.C.S. Luxembourg et en voie de publication au Mémorial C et les statuts ont été modifiés par acte d'augmentation de capital du 24 février 2009 reçu par le notaire Jacques DELVAUX, en voie de publication au Mémorial C,

avec un capital social actuel de EUR 1.000.000 (un million d'euros), divisé en 100.000 (cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Ensuite la société comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associée unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 1.000.000 (un million d'euros), est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit à concurrence de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000),

en vue de le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000) à quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000),

par la création de 350.000 (trois cent cinquante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes,

souscrites par l'associé unique et libérées par incorporation d'une partie du compte "prime d'émission" à concurrence de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000)

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

3. Divers.

L'associée unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000),

en vue de le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000) à quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000),

par la création de 350.000 (trois cent cinquante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes,

toutes souscrites et entièrement libérées par l'associée unique de la société, savoir "TOWER 6 S.à r.l.", préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, par incorporation d'une partie du compte "prime d'émission" à concurrence de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000),

La preuve de l'existence de la "prime d'émission" de la société susceptible d'être incorporée au capital social, a été rapportée au notaire instrumentant par une situation intérimaire au 27 février 2009 certifiée par le conseil de gérance.

Deuxième résolution

Il est décidé, à la suite de la résolution qui précède, de modifier l'article 6 des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille euros), divisé en 450.000 (quatre cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, l'associée unique lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, sont estimés à approximativement EUR 3.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de l'associée unique, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 mars 2009, LAC/2009/8434: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009044052/208/78.

(090050998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Fermotec, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 7-11, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.766.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043679/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00016. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Patron Lepo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRON LEPO III S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043675/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00599. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Patron Alma Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 108.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRON ALMA INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043674/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00605. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Findar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.477.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043661/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08559. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Cimaron Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.698.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043671/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00281. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Philos S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.180.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHILOS S.A.H.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043667/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00690. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Tower 6 Bis S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 145.339.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société à responsabilité limitée droit luxembourgeois dénommée "Tower 6 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, Place du Théâtre à L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 143.856

ici représentée par Mme Vania BARAVINI, employée privée, résidant professionnellement au 2, Av. Charles de Gaulle, Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 février 2009

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

en sa qualité d'associée unique de la société "TOWER 6 Bis S.à r.l.", ayant son siège social au 5, Place du Théâtre à L-2613 Luxembourg,

constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 13 février 2009, en voie de dépôt au R.C.S. Luxembourg et en voie de publication au Mémorial C,

avec un capital social actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Ensuite la société comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associée unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 987.500), en vue de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un million d'euros (EUR 1.000.000),

par la création de 98.750 (quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 4.362.500 (quatre millions trois cent soixante-deux mille cinq cents euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération des 98.750 (quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales nouvelles par l'associée unique.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

L'associée unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de EUR 987.500 (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros),

en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.000.000 (un million d'euros),

par la création de 98.750 (quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de EUR 4.362.500 (quatre millions trois cent soixante-deux mille cinq cents euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes,

toutes souscrites et entièrement libérées par l'associée unique de la société, savoir "TOWER 6 S.à r.l.", préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, par un versement en espèces d'un montant total de EUR 5.350.000 (cinq millions trois cent cinquante mille euros), somme qui se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Il est décidé, à la suite de la résolution qui précède, de modifier l'article 6 des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros), divisé en 100.000 (cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, l'associée unique lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, sont estimés à EUR 3.400,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentant de l'associée unique, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 mars 2009, LAC/2009/8120: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009044053/208/78.

(090050995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Gadolex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.870.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043681/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00088. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Phantex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.410.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043684/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00077. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Patron Lepo V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRON LEPO V S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043678/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00617. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Icelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.218.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 03/04/09.
Pour ICELUX SA
Fiduciaire Gerd Heinzius
Signature

Référence de publication: 2009043689/8400/15.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2009, réf. DSO-DD00038. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090050570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Kefren S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.039.

—
Rectificatif du dépôt du 08/08/2008 (No LO80116868.04)

Le bilan modifié au 30.06.2007, les comptes annuels au 30.06.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Stefano De Meo / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009043665/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00701. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

DI Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.182.

—
L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DI ASSETS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 630 du 20 août 1999. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 624 du 17 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josephine Borginon, employée privée, demeurant à Mortsel Belgique.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia Aries, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion du capital social de la société de même que de la comptabilité de la société de CHF en EUR au taux de conversion de 1,- EUR = 1,4888 CHF. Conversion du capital de CHF 6.500.000,- en EUR 4.365.932,29 avec effet au 1^{er} janvier 2009.

2.- Augmentation du capital social pour le porter de EUR 4.365.932,29 à EUR 4.370.000,- par prélèvement sur les réserves.

3.- Modification de l'article 5 des statuts.

4.- Transfert du siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

5.- Démission d'administrateurs.

6.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social et les comptes de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009 de CHF en EUR au taux de conversion de 1,- EUR = 1,4888 CHF. Le capital social est ainsi converti de son montant de CHF 6.500.000,- (six millions cinq cent mille francs suisses) en EUR 4.365.932,29 (quatre millions trois cent soixante-cinq mille neuf cent trente-deux euros vingt-neuf cents) avec effet au 1^{er} janvier 2009, qui sera représenté par 6.500 (six mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 4.067,71 (quatre mille soixante-sept euros soixante-et-onze cents) pour le porter de son montant de EUR 4.365.932,29 (quatre millions trois cent soixante-cinq mille neuf cent trente-deux euros vingt-neuf cents) à EUR 4.370.000,- (quatre millions trois cent soixante-dix mille euros), sans apports nouveaux et sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital social d'un montant de EUR 4.067,71 (quatre mille soixante-sept euros soixante-et-onze cents) prélevé sur les réserves libres de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2008, ainsi que par un certificat signé par deux administrateurs certifiant que les réserves sont au moins égales au montant de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 4.370.000,- (quatre millions trois cent soixante-dix mille euros) représenté par 6.500 (six mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de VALON S.A. et de LANNAGE S.A. de leur fonction d'administrateurs et leur donne décharge pour tous les documents signés par les administrateurs desdites sociétés depuis la date de nomination de VALON S.A. et de LANNAGE S.A. jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Sébastien WIANDER, né le 22 août 1977 à Verviers, Belgique, employé privé, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

- Monsieur Janos BODONI, né le 12 juillet 1949 à Ixelles, Belgique, employé privé, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission de la Fiduciaire de Luxembourg comme commissaire et nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, RCS Luxembourg B 71.178.

Le nouveau commissaire aux comptes contrôlera les comptes de la Société de l'exercice 2008 et son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BORGINON, S. ARIES, J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2009. Relation: LAC/2009/11061. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009043900/242/90.

(090050422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

IPSE Dixit Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009043738/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00644. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Jona Universal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 34, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 104.802.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2009043707/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00843. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Crystal Navy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.511.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of the month of March

Before Maitre Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The founder is here represented by Mrs Solange WOLTER, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Navy S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-a-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers "shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Waterside Financial Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,900.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A manager:

- Mr Xavier Pauwels, expert comptable, born on 21st December 1971 in Brussels, Belgium with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Class B manager:

- Mr Laurent Ricci, expert comptable, born on 14th September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Fondateur ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Crystal Navy S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication

similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Waterside Financial Ltd, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.900,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Monsieur Xavier Pauwels, expert comptable né le 21 Décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Gérant de classe B:

- Monsieur Laurent Ricci, expert comptable, né le 14 Septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute,

Signé: S. WOLTER-SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.-

Luxembourg, le trente mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009044100/242/398.

(090050824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Ligne Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.378.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043660/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08562. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Industrial Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUSTRIAL BUILDINGS S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043653/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00677. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Lux G Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.533.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX G TECHNOLOGY S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043648/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00692. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Tofev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.217.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOFEV S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009043647/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00694. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Kefren S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.039.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Stefano De Meo / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009043646/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00698. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**BL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Kellaway Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.279.

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bolton Metals Group Limited, having its registered office at Middlemore Lane, Aldridge, West Midlands, WS9 8DN (United Kingdom), registered in England and Wales under company registration number 00073684,

here represented by Mr Frank WALENTA, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 20th, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Kellaway Finance S.a.r.l, a société à responsabilité limitée incorporated by a deed of the undersigned notary on the 11th of March 2009, currently in process of registration,
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "BL Holdings S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company exists under the name of BL Holdings S.à r.l."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Bolton Metals Group Limited, avec siège social à Middlemore Lane, Aldridge, West Midlands WS9 8DN (Royaume-Uni), enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de registre de sociétés 00073684, ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société Kellaway Finance S.a.r.l, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2009 et en cours d'enregistrement,
- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en "BL Holdings S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de BL Holdings S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR)

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. WALENTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2009. Relation: LAC/2009/11677. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009044042/242/69.

(090050915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Suisse Alpine Energie Nouvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.842.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Suisse Alpine Energie Nouvelle S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043654/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00676. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Orsa Maggiore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.018.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORSA MAGGIORE S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043645/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00664. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pahia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.211.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAHIA S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043644/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00674. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

German Property 50 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.718.750,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.288.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043658/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08876. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Luxray S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.552.

L'an deux mille neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée LUXRAY S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 79552, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 538 du 17 juillet 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

II. Que les 5.000 (cinq mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de LOZANO S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- LOZANO S.A., ayant son siège social à 50th Street, 16th Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, République du Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. M. TONELLI, C. GRUNDHEBER, V. BARAVINI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 mars 2009, LAC/2009/8430: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009044060/208/61.

(090050804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

ARPM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 133.712.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043657/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00013. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Industrial Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUSTRIAL BUILDINGS S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043643/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00680. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Arfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.046.

—
Rectificatif du dépôt du 23/10/2008 (No L080156146.04)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARFIL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043641/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00669. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

AVL Diffusion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.
R.C.S. Luxembourg B 119.965.

—
L'an deux mil neuf, le deux mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Jean-Michel LEONARD, commercial, né à Bouzonville (France), le 11 mai 1966, demeurant à F-57320 Beckerholz (France), 16, rue Principale.

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "AVL DIFFUSION" a été constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2145 du 16 novembre 2006,

- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.965,

- qu'elle a un capital de 12.500,- euros divisé en 100 parts sociales de 125,- euros chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "AVL DIFFUSION" avec siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.

Ensuite le comparant Monsieur Jean-Michel LEONARD, seul et unique associé de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter sa décision prise suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Junglinster à L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière, et de modifier l'article 2 alinéa 1 afférent des statuts, comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 890.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Leonard, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mars 2009. Relation: LAC/2009/8826: Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Frank Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 17 mars 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009044045/241/38.

(090050822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

CIPE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.491.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIPE Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009043638/8991/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00836. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Revisora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.505.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Daniel Galhano, expert-comptable, né à Moyeuvre-Grande (France) le 13 juillet 1976, résidant à F-57650 Fontoy, 2, rue de Lommerange, France.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Revisora S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la surveillance et au contrôle de sociétés en tant que commissaire aux comptes au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par la suite et au sens large à l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice, à titre indépendant, de la profession d'expert-comptable, conformément à la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

En outre, l'objet de la Société consiste dans le contrôle et la surveillance de sociétés et d'entreprises ainsi que tout service en relation avec l'administration, leur gestion, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, la prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

En outre, la Société a également pour objet la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats

d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées.

De manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations à caractère fiduciaire ou procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières et, plus généralement, entreprendre toutes autres activités susceptibles de favoriser la réalisation de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EURO (10.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Daniel Galhano, préqualifiée,

Trois mille cent (3.100) actions,

TOTAL: Trois mille cent (3.100) actions.

Ces actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000.- (TRENTE-ET-UN MILLE EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2.- Est appelé à la fonction d'administrateur son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuvre-Grande (France) le 13 juillet 1976, résidant à F-57650 Fontoy, 2, rue de Lommerange, France.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

La Société C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. GALHANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11508. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009044065/242/192.

(090050705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Peinture Moderne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 129.354.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "PEINTURE MODERNE S.à r.l.", ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129.354, constituée suivant acte reçu le 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 1689 du 9 août 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antonio De Jesus Lopes, agent immobilier, demeurant à L-8063 Bertrange, 33, rue Auguste Liesch.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José Alexandre Vieira Antunes, peintre, demeurant à L-4323 Esch-sur-Alzette, 3, C.M. Spoo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Transfert par Monsieur José Alexandre Vieira Antunes de 23 parts sociales de la société "PEINTURE MODERNE S.à r.l." à Monsieur Antonio De Jesus Lopes.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Monsieur José Alexandre Vieira Antunes, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à Monsieur Antonio De Jesus Lopes, prénommé, ici présent et ce acceptant;

VINGT-TROIS (23) parts sociales de la société à responsabilité limitée "PEINTURE MODERNE S. à r.l.", prédésignée;

Ensuite Monsieur Antonio De Jesus Lopes, prénommé, agissant en tant que gérant administratif de la société, et Monsieur Edgar Alexandre Lopes Simoes, ici représenté par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, qui restera annexée au présent acte, agissant en sa qualité de gérant technique de la société "PEINTURE MODERNE S. à r.l.", déclarent accepter la cession de parts ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Suite à la cession de parts sociales ci-avant documentée, Monsieur Antonio De Jesus Lopes détient l'intégralité des 125 parts sociales de la société "PEINTURE MODERNE S.à r.l. ".

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. De Jésus Lopes, J. A. Vieira Antunes, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 avril 2008. LAC/2008/17519. Reçu douze euros € 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009043923/211/53.

(090050481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.